LE NICKEL

Son histoire et son influence sur la santé

On commence à se servir un peu partout de plats, de cafetières et même d'objets de cuisine nickelés. On s'est demandé à ce propos si le nickel ne pourrait pas, comme le plomb, le cuivre, présenter quelques inconvénients sur la santé publique, et d'autant mieux que le Conseil supérieur d'hygiène en Autriche a interdit l'emploi de ce métal pour les usages culinaires. Ce Conseil a pris cette décision, sans doute par excès de prudence, à la suite d'un commencement d'empoisonnement observé à la cour et que, à tort ou à raison, on a attribué à des vases en nickel.

Le nickel est, comme on sait, un métal blanc brillant tirant sur le gris d'acier ; il a été découvert, en 1751, par le minéralogiste suédois Cranstedt, qui l'avait retiré d'un arséniure de nickel. Depuis la découverte des mines d'Australie par M. J. Garnier les applications du nickel se sont multipliées. On le retire depuis 1874 de minerais silicatés ne renfermant pas d'arsenic ; l'exploitation se fait sur large échelle et le prix du nickel a diminué de plus de moitié dans ces dernières années. Ce beau métal pèse un peu plus que le fer, 8 au lieu de 7 ; il est très ductile et se travaille bien ; sa ténacité l'emporte aussi sur celle du fer ; un fil de fer se rompt sous un poids de 60 kilog. ; le même fil en nickel exige 90 kilog.

On emploie le nickel depuis longtemps sous forme d'alliage, le maillechort, l'argetan, le bronze de nickel ; on s'en sert en Belgique, en Suisse, pour remplacer la monnaie de billon ; on l'utilise surtout sous forme de dépôts galvaniques à la surface d'autres métaux. C'est que le nickel est inaltérable à l'air, propriété précieuse ; l'eau froide ne l'attaque pas non plus ; il l'est à peine par l'eau bouillante ; il l'est peu par les acides organiques ; cependant, il l'est notamment par le vinaigre fort, par l'acide acétique, par l'acide tartrique.

Certains fruits ou certains aliments pourraient donc, si on les laissait longtemps en contact avec le nickel, attaquer légèrement sa surface. C'est sans doute, aussi un peu pour cette raison, que le Conseil d'hygiène, d'Autriche, s'est montré si sévère envers les ustensiles nickelés. Il nous paraît cependant avoir été trop loin, car il ne suffit pas qu'un métal soit légèrement attaqué par les acides organiques pour qu'on doive le proscrire d'une façon absolue ; l'argent aussi peut être attaqué par certaines substances, par le sel marin par exemple ; ce qu'il faut savoir, c'est si les produits résultants sont inoffensifs ou plus ou moins toxiques. Or, il ne paraît pas que les sels de nickel qui pourraient se former au contact des aliments soient dangereux ; du moins, les expériences, que l'on a déjà faites à cet égard, sont absolument rassurantes.

Il y a quelque temps déjà, M. le professeur Schulz, de Bonn, a effectué des expériences physiologiques avec plusieurs sels de nickel et notamment avec l'acétate de nickel qui peut se former au contact du vinaigre et des plats nickelés. Les résultats ont été tout à l'avantage du nickel. En effet, on donna à un chien robuste 50 milligrammes d'acétate de nickel par jour ; l'animal en absorba une dose totale de 10 grammes. Non seulement il resta bien portant, mais il engraissa, et son poids de 6,550 gr. à 7,500 gr.

De son côté, M. le docteur van Hamel Ross d'Amsterdam, administra à un chien du poids de 5 kil., en trente-quatre jours, une dose totale une fois et demie plus forte, soit près de 17 grammes d'acétate ou 6 grammes de nickel métallique. Le chien mangea toujours avidement sa pâtée, et, au bout de trente-quatre jours, il avait gagné 350 grammes. L'autopsie faite au laboratoire de l'Ecole vétérinaire d'Utrecht par M. Zwaardemaker montra que l'animal avait conservé tous ses organes sains ; l'analyse chimique du foie ne décéla que la présence de traces de nickel. Si donc il était permis de tirer une conclusion quelconque de ces essais, c'est que, évidemment loin d'être nuisible, le sel de nickel expérimenté aurait, au contraire, agi à la façon d'un excellent médicament ; il aurait activé l'assimilation et donné de l'embonpoint à l'animal. Encore un peu, et l'on nous donnera bientot des pilules de nickel.

Ces expériences avaient cependant besoin de contrôle. M. Riche, l'éminent chimiste, les a reprises pour son propre compte dans ces derniers temps. Il a forcé la dose et a administré à des chiens jusqu'à 2 grammes par jour ; cette fois il s'est produit quelques dérangements intestinaux et quelques troubles dans les fonctions de l'estomac. Mais à la dose de 1 gramme, l'animal va bien et engraisse. Un chien de taille moyenne a absorbé, sans que sa santé donnât des signes d'altération, plus de 20 grammes de nickel métallique ; l'autopsie pratiquée par M. Laborde a montré tous les organes intacts.

En conséquence, nous ne voyons pas qu'il existe de raisons motivées pour faire rejeter l'emploi dans l'économie domestique des vases et des ustensiles en nickel.

Henri de Parville.

LE LAIT & LA SCARLATINE

Des médecins anglais ont été amenés dans ces dernières années, à cette conclusion inattendue, que la scarlatine avait souvent, sinon toujours, pour première origine le lait de vache, quand l'animal est atteint d'une maladie encore mal définie, dont un des symptômes est souvent l'existence, sur le pis et les mamelles de la vache, d'ulcérations commençant par de petites papules qui s'agrandissent, s'ulcèrent et s'accompagnent d'une tuméfaction entourée d'une zone d'induration. Une fois produites, ces papules se recouvrent d'une croûte qui se dessèche, s'enfolie et ne laisse pas de trace apparente.

Les animaux maigrissent, leur respiration est oppressée et, si on les fait abattre, on trouve leurs poumons, leurs reins et leur foie fortement congestionnés.

Le docteur Klein pense que le lait ne renferme pas de micro-organismes, mais ce liquide s'infecte d'un microbe parasite au moment où l'on trait la vache dont le pis est ulcéré. Les ulcères et les autres désordres que nous venons de citer seraient dus à ce microbe, dont le lait, après la traite, serait un excellent milieu de culture.

Ce microbe donnerait la scarlatine à l'homme par l'intermédiaire du lait contaminé au moment de la traite.

L'enfant d'un capitaine du régiment d'infanterie de la garnison de Besançon fut atteint d'une scarlatine grave. M. Picheneg, ami du capitaine, et qui avait été très frappé de la lecture des travaux anglais dont nous venons de parler, fit une enquête rigoureuse sur l'origine du lait que cet enfant consommait tous les jours avant sa maladie.

Le lait bu par cet enfant subissait toujours l'ébullition, mais il y eut à cet usage une exception un certain dimanche où l'enfant avait été conduit par son père dans une ferme à quelques kilomètres de la ville. Ce jour-là l'enfant avait bu à plusieurs reprises, un verre de lait chaud sortant du pis de la vache de la ferme.

L'enquête faite par M. Picheney, apprit en outre que cette vache sortait de maladie, maladie qui avait été caractérisée par une hématurie, toutefois sans ulcération des mamelles de la vache.

Dès le lendemain du dimanche où l'enfant avait bu le lait crû, il se trouva indisposé, pris de frissons présentant tous les signes prodromiques d'une fièvre de nature éruptive. Le jour suivant on constata les débuts d'une scarlatine non équivoque.

Dans la famille du fermier se trouvaient quatre enfants. Deux d'entr'eux, une petite fille et un petit garçon, buvaient chaque jour deux ou trois verres de lait de la vache au moment de la traite. Les deux autres n'en prenaient pas. Or, les deux premiers furent atteints de scarlatine peu de temps après l'enfant du capitaine ; les deux autres ne furent pas malades.

M. Picheney n'hésite pas à penser que les enfants dont nous venons de parler ont eu une scarlatine d'origine bovine et il se range tout à fait à l'opinion qui a été soutenue, depuis une année ou deux, par les médecins de la Grande-Bretagne. Il conseille au public de ne jamais consommer le lait au moment de la traite et surtout de ne le donner à boire aux enfants que lorsqu'il aura subi une ébullition de quelques minutes, qui aura pour conséquence de tuer les microbes et autres micro-organismes qu'il pourrait contenir.

LE MICOCOULIER

Le micocoulier *(Cettis)*, genre de la famille des celtidées, détachée de celle des amentacées, renferme des arbres à feuilles alternes, nerveuses, dentées à scie, à fleurs auxiliaires, pédicellées. On en connaît beaucoup d'espèces, dont le bois est trop tendre pour être employé dans l'industrie : mais l'espèce la plus connue est le *Micocoulier de Provence (celtis Australis)*, dit aussi *Bois de Perpignan*, *Fabreguier*, la seule dont nous nous occuperons. Cet arbre croît dans les contrées méridionales de l'Europe et particulièrement dans le Languedoc et la Provence ; d'un très beau port, il s'élève à la hauteur de 12 à 15 mètres.

Ces branches étalées et nombreuses, sont flexibles et recouvertes d'une écorce grise pointillée de blanc. L'écorce du tronc est d'un brun foncée. Les feuilles très vertes, alternes, pétiolées, dentées, ovales, acuminées et tronquées obliquement à leur base, rudes en dessus, un peu pubescentes en dessous. Les fleurs sont petites, verdâtres. Le fruit est une drupe sphérique, noire, renfermant un noyau osseux dont la maturité ne s'achève qu'après les premières gelées. Sa saveur est sucrée et légèrement styptique. On retire des graines une huile grasse, semblable à l'huile d'amende.

Le micocoulier est d'une croissance très rapide et est très employé dans le sud de la France et le nord de l'Italie pour les plantations des squares et des promenades publiques. Son bois est noirâtre, dur compact, d'une grande densité et presque sans aubier. Il plie beaucoup sans se rompre et est excellent pour les travaux de charronnage. Il est susceptible d'un beau poli, et quand il est débité sur mailles, il ressemble beaucoup au bois d'espénille. Aussi est-il souvent très recherché pour l'ébénisterie.

On en fait des cercles de cuves qui durent très longtemps ; on s'en sert aussi pour fabriquer des instruments à vent et pour les ouvrages de sculpture.

Une de ses principales applications est la fabrication de fourches à foin pour lesquelles son élasticité le rend particulièrement convenable. On voit dans les environs de Lyon et dans d'autres parties méridionales de la France, surtout dans le département du Gard, d'importantes plantations de ce bois. Et dans ce dernier département, on voit des terrains rocheux, impropres à toute autre végétation, qui en sont couverts. On cite même une plantation de 4 hectares à peine qui produit annuellement environ 5.000 douzaines de fourches représentant un revenu d'environ 25.000 francs.

Quand l'arbre jeune est recepé au collet, il repousse en rejets vigoureux excessivement souples dont on fait des manches de fouet, des baguettes de fusils et des cannes. Quand les arbres sont destinés à cet usage, on les plante en masses très serrées, de manière à faire pousser les tiges plutôt en hauteur qu'en grosseur.

Les habitants de l'Aude cultivent dans ce but le micocoulier dans le meilleur sol, et les rejets produisent un article de commerce très étendu, sous le nom de bois de Perpignan. Ce département, d'après M. Baudrillard, fournit des manches de fouets à tous les cochers et voituriers de l'Europe.

La racine, qui n'est pas aussi compacte que le tronc, est plus noire, on en fait des manches pour les couteaux et pour les menus outils. Elle renferme une matière colorante bonne pour teindre en jaune les étoffes de laine.

L'écorce du tronc et des branches est astringente et s'emploie comme celle du chêne à la préparation des peaux.

LA FEMME AUX ÉPAVES

Sur la grande route de Saint-Brieuc à Paimpol, on voit à gauche, en arrivant dans ce joli village maritime, adossée à un mur, une misérable hutte, faite de quelques planches, de motte de gazon et de terre battue, ayant pour toiture des bottes de paille, recouvertes d'une grande toile à voile, qui, par les trop mauvais temps, menace de se déchirer et laisse passer la pluie à l'intérieur.

Cette hutte, est entourée d'un tout petit jardin, où poussent de maigres légumes et quelques fleurs sauvages, protégés contre les attaques des bêtes et des passants de la route par un petit mur en ruines.

C'est la demeure d'une femme, jeune encore, appelée à Paimpol et aux environs : « La femme aux épaves. »

Misérablement vêtue d'une jupe courte déchirée, d'un grand manteau de toile cirée, comme en portent les marins, rapiécé, raccommodé à plusieurs places, d'un vieux bonnet de linge, troué, laissant apercevoir ses cheveux d'un beau noir, parsemés de quelques fils d'argent, la femme aux épaves est une pauvre folle, grande, robuste jolie même.

Son beau visage, empreint d'une profonde tristesse causée par le chagrin et la misère, est devenu peu à peu noir, brûlé par les rayons ardents du soleil et le vent de la mer.

Son histoire est fort simple.

Fille d'un vieux pêcheur de Saint-Malo, la femme aux épaves s'est familiarisée de bonne heure avec la mer, barbottant tout enfant dans les flaques d'eau que la mer laisse en se retirant sur le sable, pendant que son père et sa mère préparaient les filets dans la barque.

Plus tard, devenue jeune fille, elle accompagna son père à la pêche, l'aida dans ses travaux, débarquant les filets encore humides et émaillés de varech vert, les raccommodant ou bien portant le poisson à la vente du marché.

Elle arriva un jour — ce jour si ardemment désiré des jeunes filles — où elle eut un amoureux, Albert — marin comme son père, — qu'elle épousa et suivit à Paimpol.

Albert était un beau gars et, ce qu'on appelle en Bretagne, un bon parti. Il avait une bonne barque de pêche, des filets en grand nombre, suffisamment d'argent pour payer deux hommes qui l'aidaient dans son travail.

La pêche étant généralement fructueuse et la vente facile, c'était la fortune qui venait au logis où régnait déjà la joie et le bonheur. Hélas ! ce bonheur ne devait être qu'éphémère.

Par une belle soirée de septembre, par un clair de lune splendide éclairant féériquement les noirs rochers de la côte, qui apparaissaient immenses au-dessus de la mer, Albert était parti au large relever ses filets. Il avait, avant de partir, serré sur sa poitrine sa femme chérie, sans se douter que c'était pour la dernière fois.

Pendant la nuit, un épais brouillard s'étant levé sur la mer, cacha bientôt aux matelots et la terre et le ciel. Voulant, malgré ce brouillard, regagner Paimpol, ils firent voile, au milieu de l'obscurité, dans la direction du port. Ce fut leur perte, car, tout à coup, un choc épouvantable et un craquement sourd se firent entendre. La barque venait de toucher un rocher et faisait eau. C'était la mort certaine de ces trois hommes, seuls, sans secours, au milieu de la nuit et de l'immensité de la mer. L'eau entrant en tournoyant dans la barque, la remplit bientôt et engloutit Albert avec ses deux matelots.

Sa femme, inquiète de ne pas l'avoir entendu revenir au logis dans la nuit se dirigea de bonne heure le lendemain vers la plage. De loin, en arrivant sur la grève, elle voit un grand rassemblement. Un pressentiment l'avertit qu'il est arrivé un malheur, elle court, s'approche rapidement. O douleur ! il y avait couchés sur le bord, entourés d'une foule nombreuse, priante, recueillie, les cadavres des deux matelots d'Albert, ensanglantés, meurtris par les rochers.

La barque d'Albert était à un kilomètre à l'ouest de Paimpol, sur un banc de rochers, couchée sur le flanc, brisée, en pièces, ne présentant plus qu'un amas de planches disjointes.

Folle de douleur, éclatant de sanglots, la femme d'Albert explora toute la journée la grève, poussant des cris sauvages, féroces qui faisaient s'envoler les paisibles goëlands, et réclamant partout Albert, que la mer semblait vouloir garder.

Le soir enfin, à la marée montante, le corps d'Albert fut rapporté par la mer, qui le posa délicatement sur le sable. Elle semblait l'avoir épargné, car il était tel que, vingt-quatre heures auparavant, quand il était monté dans sa barque. Le visage calme, souriant même, il semblait dormir d'un doux sommeil, égayé d'un beau rêve.

A la vue du cadavre de son mari, la femme d'Albert se précipita dessus, l'étreignit, le couvrit de baisers, lui dit de douces paroles ; mais étonnée autant qu'exaspérée de son silence, elle se releva tout à coup d'un bond, se mit à rire et à danser.

Elle était folle. Depuis, elle n'a jamais retrouvé la raison.

Loin de la mer, la femme aux épaves est douce, calme, timide même ; mais aussitôt qu'elle la voit, elle devient furieuse et éclate d'un rire sauvage, triste, lugubre, strident qui ne la quitte que lorsqu'elle s'en est éloignée.

Les yeux hagards, brillants d'une colère contenue, l'air sauvage et farouche, elle court d'un point à un autre de la plage, poussant même plus loin ses excursions et explorant la côte de Bretagne, depuis Saint-Malo jusqu'au petit port de Tréguier.

Sa folie consiste, en effet, à parcourir la grève tous les jours depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher, et à ramasser les épaves que le flux de la mer veut bien lui apporter.

Elle rentre parfois dans sa misérable hutte, harassée, n'en pouvant plus, pliant sous le poids de son lourd fardeau d'épaves.

Son butin, d'ordinaire, est composé de morceaux de bois, de lambeaux de voile, de bouts de cordages, de filets déchirés, jetés par les pêcheurs, tristes et misérables détritus de naufrages. Les jours de belles et fructueuses récoltes suivent généralement les grandes tempêtes, alors elle rapporte au logis quelquefois une bouée de sauvetage, une lanterne, une ancre, une rame, un vieux mât, des barils, des vêtements de marins, une voile entière, riches débris d'un bâtiment qui a fait naufrage sur la côte.

C'est pour cela qu'à Paimpol, on l'a appelée la « femme aux épaves. »

Charles Dacqueville.

Parrain & Filleul

CONTE ESPAGNOL

Il y avait un pauvre homme, si pauvre qu'il n'avait pas de quoi vêtir le huitième enfant qui allait lui naître, ni de quoi donner à manger aux sept autres. Un jour il sortit de sa maison, parce que le cœur lui fendait à les entendre pleurer et lui demander du pain.

Il se mit à marcher sans savoir où il allait, et après avoir marché tout le jour, il se trouva vers le soir à l'entrée d'une caverne de voleurs.

Le capitaine de la bande s'avança à sa rencontre et lui demanda ce qu'il voulait.

— Seigneur, répondit le pauvre homme en se jetant à genoux, je suis un malheureux qui ne fait de mal à personne ; j'ai quitté ma maison pour ne pas entendre mes pauvres enfants me demander du pain que je ne puis pas leur donner, et pour ne pas assister aux misères de ma femme qui n'a pas de quoi envelopper celui qui va naître.

Le capitaine eut pitié du pauvre homme, le fit manger, lui donna une bourse pleine d'argent et un cheval, et lui dit de l'avertir lorsque l'enfant serait né, parce qu'il voulait en être le parrain.

Notre homme reprit le chemin de sa maison ; il volait plutôt qu'il ne marchait, et la joie débordait de son cœur.

L'enfant était déjà au monde lorsqu'il arriva. Il remit à sa femme l'argent qu'il apportait, retourna immédiatement à la caverne et dit au chef de la bande qu'il venait d'arriver. Celui-ci répondit qu'il serait cette nuit-là même à l'église, et qu'il accomplirait sa promesse.

Ainsi fit-il ; il tint l'enfant sur les fonds de baptême et lui fit cadeau d'une bourse pleine d'or.

Peu de temps après, l'enfant mourut et s'en alla au ciel, saint Pierre, qui était à la porte, lui dit d'entrer ; mais l'enfant lui répondit : « Je n'entre pas, si mon parrain n'entre pas avec moi. »

— Et qui est ton parrain? demanda le saint.

— Un capitaine de brigands, répondit l'enfant.

— Eh bien, reprit le saint, mon fils, mon cher innocent, tu peux entrer, toi, mais non pas ton parrain.

L'enfant s'assit fort triste, la joue appuyée sur la main ; mais il n'entra pas.

La Vierge vint à passer par là, et le voyant si affligé, elle lui dit :

— Pourquoi n'entres-tu pas, mon ange?

L'enfant répondit qu'il ne voulait pas entrer si son parrain n'entrait pas, et saint Pierre dit à la Vierge ce qu'était le parrain de l'enfant, et comme quoi c'était chose impossible qu'il entrât dans la demeure des justes.

L'enfant se mit alors à genoux, joignit ses petites mains et pleura tant, que la Vierge, qui est la mère de miséricorde, eut compassion de sa douleur. Elle s'éloigna et revint peu après avec une coupe d'or à la main.

— Tiens! dit-elle à l'enfant en la lui remettant ; va-t-en chercher ton parrain, et dis-lui qu'il remplisse cette coupe de larmes de contrition, et que s'il la rapporte pleine ainsi, il pourra entrer avec toi au ciel. Prends ces ailes d'argent, et vole.

Le bandit dormait sur une roche, le fusil dans une main, le poignard dans l'autre. En s'éveillant, il vit en face de lui, assis sur une touffe de lavande, un bel enfant, avec des ailes d'argent qui reluisaient au soleil et une coupe d'or dans sa petite main. Il se frotta les yeux, croyant rêver ; mais l'enfant lui dit :

— Non, tu ne rêves pas ; je suis ton filleul, je viens te chercher pour te conduire au ciel et te rendre le bonheur que tu m'as procuré en me conduisant au baptême du chrétien.

Et il lui raconta ensuite tout ce qui lui était arrivé.

Le cœur du pêcheur s'ouvrit alors comme une grenade, et ses yeux devinrent deux sources de larmes. La douleur qu'il ressentit de ses fautes était si aiguë, et le regret de les avoir commises si vif et si profond, qu'ils lui traversèrent la poitrine comme deux poignards, et il mourut.

Alors l'enfant, qui avait recueilli ses larmes dans la coupe d'or, s'envola avec la coupe et l'âme de son parrain au ciel où ils entrèrent tous deux ; car Dieu veut, non la perte, mais le salut de l'homme, et il l'accorde avec le pardon, dont nous avons tous besoin ; mais le Seigneur veut qu'on lui demande humblement ce pardon, et non pas qu'on le méprise orgueilleusement.

Fernand Caballero.

RIEN

Un Rien, c'est pourtant quelque chose ;
C'est la fraîche brise du soir,
C'est la goutte d'eau sur la Rose,
C'est un faible rayon d'espoir.

C'est l'odorante violette,
Qui se cache sous le gazon,
C'est la mignonne pâquerette,
C'est l'écho plaintif du vallon ;

C'est un rêve qui nous enchante,
C'est le murmure du ruisseau,
C'est l'ensecte sur l'humble plante,
C'est aussi le frêle roseau.

Un Rien, c'est encor la fumée,
Qui s'élève de l'encensoir,
Et vers le ciel monte embaumée
Pendant la prière du soir.

C'est dans sa pureté candide,
Le regard de l'adolescent,
C'est le pas chancelant, timide
Du gracieux petit enfant.

C'est le sourire d'une mère
Au berceau de son premier né,
Une larme que sa misère
Arrache au pauvre abandonné.

Ici bas le talent modeste
Est trop souvent compté pour Rien
Mais Dieu, dans la cité céleste,
Saura récompenser le bien,

Celui qui de Rien fit le monde
A promis à l'humilité,
Cette vertu simple et profonde,
La Gloire pour l'Eternité.

C'est à cette fleur demi-close
Qu'il ouvre les portes du Ciel,
Ce Rien, devenu Grande chose,
Brille d'un éclat immortel.

Muse, méditons ce mystère :
Si de nous l'on dit peu de bien,
Songeons que la gloire sur terre
Est un atôme, un ombre, un Rien.

X.

NOUVELLES MILITAIRES

M. le général Dumont, commandant le 3e corps d'armée est placé à partir du 5 février dans le cadre de réserve.

Les grandes manœuvres. — Le ministre de la guerre a décidé que les manœuvres auront lieu en 1888 dans les conditions suivantes :

Troupes de toutes armes. — *1° Manœuvres de corps d'armée.* — Les 3e (Rouen) et 16e (Montpellier) corps exécuteront des manœuvres d'ensemble d'une durée de 20 jours y compris le temps nécessaire pour la concentration et la dislocation.

Les deux divisions du 3e corps exécuteront leur changement de garnison à l'époque des manœuvres.

2° Manœuvres de division. — Les 1er, 2e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 12e, 13e et 18e corps feront des manœuvres de division d'une durée de 15 jours, aller et retour compris.

Dans le 4e corps, la 8e division et, dans le 5e corps, la 9e division participeront seules à ces exercices.

La 25e division détachée à Lyon exécutera des exercices particuliers avant le départ pour les manœuvres des troupes du 14e corps en garnison à Lyon. Le général commandant le 13e corps soumettra ses propositions à ce sujet après entente avec le gouverneur militaire de Lyon.

Les 7e et 10e divisions, en garnison à Paris ne prendront pas part aux manœuvres.

3° Manœuvres de brigade. — Les 9e, 10e, 11e, 14e, 15e et 17e corps exécuteront des manœuvres de brigade d'une durée de 14 jours aller et retour compris.

Le régiment du 15e corps, stationné en Corse, exécutera dans l'île des exercices spéciaux en vue desquels le général commandant le 15e corps soumettra des propositions.

Cavalerie. — *1° Manœuvres de division.* — Les 1re, 3e et 5e divisions de cavalerie exécuteront au camp de Châlons des manœuvres de division d'une durée de douze jours y compris l'exécution préalable des évolutions de brigade.

Les trois batteries à cheval de chaque division manœuvreront avec leur division.

2° Evolutions de brigade. — Toutes les brigades de cavalerie exécuteront des évolutions de brigade pendant huit jours.

Indépendamment de ces évolutions, toutes les brigades de cavalerie de corps d'armée participeront aux manœuvres d'automne dans leur corps d'armée.

Toutefois, un régiment de la brigade de cavalerie de certains corps ou même la brigade entière pourront être, quand les circonstances le permettront, affectés à un corps voisin faisant des manœuvres d'ensemble.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Tirages du 4 février 1888

Samedi ont eu lieu, au Crédit Foncier de France, les tirages suivants :

OBLIGATIONS COMMUNALES 3 0/0 (1879)

Le n° 699.193 gagne 100.000 fr.
Le n° 584.519 gagne 25.000 fr.
Les six numeros 338.142 — 585.472 — 351.721 — 539.259 — 666.830 — 641 864 gagnent chacun 5.000 fr.

OBLIGATIONS COMMUNALES 3 0/0 (1880-1884)

Le numéro 432,124 gagne 100 000 fr.
Le numéro 86,289 gagne 25,000 fr.
Les six numéros 990,170 — 563,836 — 556,746 — 630,586 — 378,490 et 86,318 gagnent chacun 5,000 fr.

Situation Météorologique. — Paris, 4 février. — Le baromètre vers l'Ouest et le Nord-Ouest du continent. Les hauteurs atteignent 775 m/m sur la France (Bordeaux 739 m/m); elles restent basses sur la Scandinavie et le Nord de la Russie (Haparanda 739 m/m). Les vents du Nord-Ouest dominent sur le versant Nord de l'Europe ; ils sont forts dans plusieurs points de la Baltique De faibles pluies sont signalées sur les Iles-Britanniques, la manche, en Danemarck et en Laponie.

La température a continué à descendre presque partout, elle a monté avec une rapidité extrême en France, elle marquait ce matin — 11 à Haparanda, — 1 à Bordeaux, 2 à Paris, 7 à Brest, 10 à Alger.

En France, le temps devient brumeux, avec température voisine de la normale dans les régions du Nord ; il va rester beau et un peu froid dans celles du Sud.

A Paris, hier, ciel couvert et brumeux. Le thermomètre qui marquait — 15 degrés le matin, a monté d'une manière continue toute la journée et atteignait 9 degrés à minuit.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La prorogation d'une surtaxe établie sur le vin, à l'octroi de Roubaix. — La distribution de samedi, à la Chambre, comprend, entre autres documents, un projet de loi, présenté par M. Tirard, président du Conseil, ministre des finances, portant prorogation d'une surtaxe établie sur le vin à l'octroi de Roubaix. Voici l'exposé des motifs de ce projet :

« La ville de Roubaix sollicite l'autorisation de continuer à percevoir, pendant une période de cinq ans, une surtaxe de 3 fr. par hectolitre de vin, établie à son octroi, en vertu de la loi du 9 décembre 1882, dont les effets ont pris fin avec l'année expirée, mais ont été prorogés jusqu'au 1er avril 1888 par un décret du 24 décembre dernier rendu en exécution de la loi du 21 décembre 1887.

» D'après les derniers comptes administratifs, les recettes ordinaires effectuées par la commune s'élèvent, défalcation faite du produit de la surtaxe, qui y a été compris à tort, à 2,940,775 francs, et l'emportent de 636,200 francs sur les dépenses correspondantes ; mais la Caisse municipale est grevée d'un passif de 12,839,600 francs provenant de divers engagements, et de sept emprunts, sur lesquels il reste dû 11,456,268 fr. Les annuités de ce passif exigent, suivant le budget de 1887, une somme de 841,189 francs, qui n'est garantie par des ressources spéciales, l'impôt direct (20 centimes extraordinaires) et le produit de la surtaxe (36.000 francs), que jusqu'à concurrence 340,785 francs. Il reste donc à prélever annuellement sur les revenus ordinaires 500.404 fr. ; ce qui réduit l'excédent disponible à 135,796 francs.

» Cet excédent se trouvera encore affaibli, dans l'avenir, d'une somme de 27.426 francs par suite de la suppression votée par le Conseil municipal du droit sur le pétrole, plus particulièrement consommé par la classe ouvrière. Or, une somme de 108.370 francs ne constitue qu'une réserve indispensable pour faire face aux besoins éventuels d'une grande ville manufacturière comme Roubaix, qui compte plus de 100 000 habitants.

» Nous estimons donc, d'accord avec le Conseil d'Etat et le département de l'intérieur, qu'il y a lieu d'autoriser le maintien de la surtaxe sur le vin, objet de luxe et de consommation extraordinaire dans la région du Nord ; et à cet effet, nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations le projet de loi suivant. »

Les deux articles du projet, sont ainsi conçus :

« Art 1er. — Est autorisée du 1er avril 1888 au 31 décembre 1890 inclusivement, la prorogation de la surtaxe de 3 francs par hectolitre de vin, perçue actuellement à l'octroi de Roubaix (Nord) en vertu de la loi du 29 décembre 1882, dont les effets ont été prorogés jusqu'au 1er avril 1888 par un décret du 24 décembre 1887.

» Cette surtaxe est indépendante du droit de 4 fr. 80 qui peut être perçu, à titre de taxe principale sur la même boisson.

» Art. 2. — La surtaxe autorisée par l'article qui précède, sera spécialement affectée au service de la dette municipale.

» L'Administration locale sera tenue de justifier chaque année au Préfet, de l'emploi de cette surtaxe dont le produit fera l'objet d'un compte général, tant en recette qu'en dépense, qui devra être présenté à l'expiration de la durée fixée par la présente loi. »

Commissions municipales. — Les 1re et 3e commissions se réuniront, lundi, 6 février, à 5 h. 1/2 du soir, pour examiner les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1° Lecture des rapports. — 2° Institut Turgot, installation d'un gymnase et appréciations diverses, examen des devis. — 3° Octroi, projet de déplacement du bureau de la rue de Lille, examen des devis. — 4° Rue de la Lys, demande de classement. — 5° Rue de Tunis, demande de classement. — 6 Rue Cugnot,

---

FEUILLETON DU 6 FÉVRIER. — 13 —

LE ROMAN D'UN JEUNE HOMME PAUVRE

PAR OCTAVE FEUILLET

(SUITE)

En même temps je me mis en selle sans toucher l'étrier, et, pendant que Proserpine réfléchissait à ce qui lui arrivait, je pris une solide assiette. L'instant d'après, nous disparaissions au petit galop de chasse dans l'avenue de châtaigniers, suivis par le bruit de quelques battements de mains, dont M. de Bévallan avait eu le bon esprit de donner le signal.

Cet incident, tout insignifiant qu'il fût, ne laissa pas, comme je pus m'en apercevoir dès le soir même à la mine des gens, de relever singulièrement mon crédit dans l'opinion. Quelques autres talents de la même valeur, dont m'a pourvu mon éducation, ont achevé de m'assurer ici toute l'importance que j'y souhaite, celle qui doit garantir ma dignité personnelle. On voit assez au reste que je ne prétends nullement abuser des prévenances et des égards dont je puis être l'objet pour usurper dans le château un rôle peu conforme aux fonctions modestes que j'y remplis. Je me renferme dans ma tour aussi souvent que je le puis, sans manquer formellement aux convenances : je me tiens, en un mot, strictement à ma place, afin qu'on ne soit jamais tenté de m'y remettre.

Quelques jours après mon arrivée, comme j'assistais à un de ces dîners de cérémonie qui, dans cette saison, sont ici presque quotidiens, mon nom fut prononcé sur un ton interrogatif par un gros sous-préfet de la petite ville voisine, qui était assis à la droite de la dame châtelaine, Mme Laroque, qui est assez sujette à ces sortes de distractions, oublia que je n'étais pas loin d'elle et, bon gré, mal gré, je ne perdis pas un mot de sa réponse :— Mon Dieu ! ne m'en parlez pas ! il y a là un mystère inconcevable... Nous pensons que c'est quelque prince déguisé... Il y en a tant qui courent le monde pour le quart d'heure !... Celui-ci a tous les talents imaginables ; il monte à cheval, il joue du piano, il dessine, et tout cela dans la perfection... Entre nous, mon cher sous-préfet, je crois bien que c'est un très mauvais intendant, mais vraiment c'est un homme très agréable.

Le sous préfet, qui est aussi un homme très agréable, ou qui du moins croit l'être, ce qui revient au même pour sa satisfaction, dit alors gracieusement, en caressant d'une main potelée ses splendides favoris, qu'il y avait assez de beaux yeux dans le château pour expliquer bien des mystères qu'il soupçonnait fort l'intendant d'être un prétendant, que du reste l'Amour était le père légitime de la Folie et l'intendant naturel des Grâces...., Puis changeant de ton tout à coup :

— Au surplus, madame, ajouta-t-il, si vous avez la moindre inquiétude à l'égard de cet individu, je le ferai interroger dès demain par le brigadier de gendarmerie.

Mme Laroque se récria contre cet excès de zèle galant, et la conservation, en ce qui me concernait, n'alla pas plus loin ; mais elle me laissa très piqué, non point contre le sous préfet, qui au contraire me plaisait infiniment mais contre Mme Laroque qui, tout en rendant à mes qualités privées une justice excessive, ne m'avait point paru suffisamment pénétrée de mon mérite officiel.

Le hasard voulut que j'eusse dès le lendemain à renouveler le bail d'un fermage considérable. Cette opération se négociait avec un vieux paysan fort madré, que je parvins néanmoins à éblouir par quelques termes de jurisprudence adroitement combinés avec les réserves d'une prudente diplomatie. Nos conventions arrêtées, le bonhomme déposa tranquillement sur mon bureau trois rouleaux de pièces d'or. Bien que la signification de ce versement, qui n'était point dû, m'échappât tout à fait, je me gardai de témoigner une surprise inconsidérée ; mais, en développant les rouleaux, je m'assurai par quelques questions indirectes que cette somme constituait les arrhes du marché, en d'autres termes le pot-de-vin que les fermiers, à ce qu'il paraît, sont dans l'usage d'octroyer au propriétaire à chaque renouvellement du bail. Je n'avais nullement songé à réclamer ces arrhes, n'en ayant trouvé aucune mention dans les baux précédents rédigés par mon habile prédécesseur, et qui me servaient de modèles. Je ne tirai toutefois pour le moment aucune conclusion de cette circonstance ; mais quand j'allai remettre à Mme Laroque ce don de joyeux avènement, sa surprise m'étonna. — Qu'est-ce que c'est que cela ? me dit-elle.—Je lui expliquai la nature de cette gratification. — Elle me fit répéter. — Est-ce que c'est la coutume ? reprit-elle.

— Oui, madame, toutes les fois que l'on consent un nouveau bail.

— Mais il y a eu depuis trente ans, à ma connaissance, plus de dix baux renouvelés... Comment se fait-il que nous n'ayons jamais entendu parler de chose pareille ?

— Je ne saurais vous dire, madame.

Mme Laroque tomba dans un abime de réflexions, au fond duquel elle rencontra peut être l'ombre vénérable du père Hivart, après quoi elle haussa légèrement les épaules, porta ses regards sur moi, puis sur les pièces d'or, puis encore sur moi et parut hésiter. Enfin, se renversant dans son fauteuil et soupirant profondément, elle me dit avec une simplicité dont je lui sus gré .— C'est bien, monsieur, je vous remercie.

Ce trait de probité grossière, dont elle avait eu le bon goût de ne pas me faire compliment, n'en porta pas moins Mme Laroque à concevoir une grande idée de la capacité et des vertus de son intendant. J'en pus juger quelques jours après. Sa fille lui lisait le récit d'un voyage au pôle, où il était question d'un oiseau extraordinaire qui ne vole pas : — Tiens, dit-elle, c'est comme mon intendant !

J'espère fermement m'être acquis depuis ce temps, par le soin sévère avec lequel je m'occupe de la tâche que j'ai acceptée, quelques titres à une considération d'un genre moins négatif. M. Laubépin, quand je suis allé à Paris récemment pour embrasser ma sœur, m'a remercié avec une vive sensibilité de l'honneur que je faisais aux engagements qu'il a pris pour moi. — Courage, Maxime, m'a-t-il dit, nous doterons Hélène. La pauvre enfant ne se sera pour ainsi dire aperçue de rien. Et quant à vous, mon ami, n'ayez point de regrets. Croyez-moi, ce qui ressemble le plus au bonheur en ce monde, vous l'avez en vous, et, grâce au ciel, je vois que vous l'aurez toujours : la paix de la conscience et la mâle sérénité d'une âme toute au devoir.

Ce vieillard a raison sans doute. Je suis tranquille, et pourtant je ne me sens guère heureux. Il y a dans mon âme qui n'est pas assez mûre encore pour les austères jouissances du sacrifice, des élans de jeunesse et de désespoir. Ma vie, vouée et dévouée sans réserve, à une autre vie plus faible et plus chère, ne m'appartient plus, elle n'a pas d'avenir, elle est dans un cloitre à jamais fermé. Mon cœur ne doit plus battre, ma tête ne doit plus songer que pour le compte d'un autre. Enfin qu'Hélène soit heureuse ! Les années s'approchent déjà pour moi ; qu'elles viennent vite ! Je les implore ; leur glace aidera mon courage.

Je ne saurais me plaindre au reste d'une situation qui, en somme, a trompé mes plus pénibles appréhensions, et qui même dépasse mes meilleures espérances. Mon travail, mes fréquents voyages dans les départements voisins, mon goût pour la solitude, me tiennent souvent éloigné du château, dont je fuis surtout les réunions bruyantes. Peut-être dois-je en bonne partie à ma rareté l'accueil amical que j'y trouve. Mme Laroque en particulier me témoigne une véritable affection : elle me prend pour confident de ses bizarres et très sincères manies de pauvreté, de dévouement et d'abnégation poétique, qui forment avec ses précautions multipliées de créole frileuse, un amusant contraste. Tantôt elle porte envie aux bohémiennes chargées d'enfants qui trainent sur les routes une misérable charrette, et qui font cuire leur dîner à l'abri des haies ; tantôt ce sont les sœurs de charité et tantôt les cantinières dont elle ambitionne les héroïques labeurs. Enfin elle ne cesse de reprocher à feu M. Laroque le fils de son admirable santé, qui n'a jamais permis à sa femme de déployer les qualités de garde-malade dont elle se sentait le cœur gonflé. Cependant elle a eu l'idée, ces jours-ci, de faire ajouter à son fauteuil une espèce de niche en forme de guérite pour s'abriter contre le vent coulis. Je la trouvai l'autre matin installée triomphalement dans ce kiosque, où elle attend assez doucement le martyre.

J'ai à peine moins à me louer des autres habitants du château. Mlle Marguerite, toujours plongée comme un sphinx nubien dans quelque rêve inconnu, condescend pourtant avec une prévenante bonté à répéter pour moi mes airs de prédilection. Elle a une voix de contralto admirable, dont elle se sert avec un art consommé, mais en même temps avec une nonchalance et une froideur qu'on dirait véritablement calculées. Il lui arrive, en effet, par distraction, de laisser échapper de ses lèvres des accents passionnés ; mais aussitôt elle paraît comme humiliée et honteuse de cet oubli de son caractère ou de son rôle, et elle s'empresse de rentrer dans les limites d'une correction glacée.

(A suivre.)

Octave FEUILLET.